



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CTS N°3 du mercredi 28 octobre 2015

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Annick Baillou, vice-rectrice
M^{me} Natacha Soddu, secrétaire générale
M. Ahmed Aime, chef des ressources humaines
M^{me} Jacqueline Jeandel, directrice du second degré

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire
M. Alain Derupti (FSU), suppléant
M^{me} Marie Paule Vaisala (UTFO), titulaire
M. Luc Meysonnier (UTFO), titulaire
M. Mika Seo (UTFO), suppléant

Experts désignés par l'administration

M^{me} Valelia Timo, chef du service du contrôle de légalité des EPNE
M. Jean Claude Bugnet, chef du service de la formation continue
M. Robert Poisson, chef du service d'information et d'orientation
M. Christian Borrat, inspecteur du premier degré

Début de la réunion à 14h35

En préambule, la FSU déclare qu'elle regrette l'absence de l'élu Snes de Futuna qui n'a pu venir du fait de vols inter îles complets. Pour éviter le renouvellement d'une telle situation, la FSU demande pour 2016 l'établissement d'un calendrier prévisionnel des réunions qui permettra une réservation très en amont des billets d'avion entre Wallis et Futuna.

I) Eléments administratifs

- Le compte rendu du CTS n°2 du 23 juillet 2015 est adopté alors que celui du CTS n°1 du 23 juin ne l'est toujours pas car FO souhaite une modification du texte élaboré par l'administration.
- Le calendrier scolaire 2016 est adopté selon l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2015. Ce calendrier sera sur le site du vice-rectorat et stipule que « les enseignants de l'enseignement secondaire appelés à participer aux opérations liés aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens ».
- Un tableau des permanences dans les établissements du second degré durant la période des grandes vacances est présenté et validé. Durant la fermeture totale des établissements les clefs sont remises au vice-rectorat pour Wallis et à la gendarmerie pour Futuna.

II) Bilan des actions de formation du PAF 2015

Ce bilan est présenté par M. Bugnet, chef du service de la formation continue.

Lors de ce bilan, il s'agit d'examiner les points suivants :

- Respect du plan d'action initial et du budget prévisionnel
- Points de satisfaction relevés (réussites, leviers) dans la réalisation du projet et difficultés rencontrées (échecs, freins)
- Evaluation des actions par les intervenants, les stagiaires

L'aspect quantitatif des formations montre un bilan très satisfaisant pour les formations ATOSS (17 formations effectuées sur 25 proposées) et les formations du premier degré (39 formations effectuées sur 42 proposées) mais met en relief **un bilan insatisfaisant pour les formations du second degré (seulement 17 formations réalisées pour 31 formations proposées soit un taux de réalisation d'à peine 54 %).**

La FSU explique que la lecture de ces chiffres doit se faire à partir des moyens humains mis sur ces formations. Les formations ATOSS (dont plusieurs se font hors territoire) et du premier degré bénéficient de formateurs détachés à plein temps alors que pour le second degré ont fait appel essentiellement aux correspondants disciplinaires qui sont rémunérés en HSE pour l'animation des stages de formations. Des dysfonctionnements dans le paiement des HSE des correspondants disciplinaires mais aussi et surtout d'autres intervenants (alors que la préparation et l'organisation des stages demandent un fort investissement en temps et en énergie) et des chicaneries administratives au niveau des lettres de mission des correspondants disciplinaires montrent que le vice-rectorat n'a pas fourni en 2015 les conditions optimales pour une mise en place sereine et efficace du PAF du second degré.

De plus des dysfonctionnements au niveau des convocations des stagiaires furent un autre facteur négatif pour la réussite du plan de formation.

Il faudrait aussi un calendrier des formations plus réfléchi pour éviter le chevauchement des dates de stages concernant les mêmes personnes.

L'administration rectorale prend bonne note de ces remarques et promet de remédier à ces dysfonctionnements pour la mise en place d'un PAF plus efficace en 2016. Les conseils d'enseignements du mercredi 4 novembre seront la première pierre de ce futur PAF avec la remontée des demandes en formation des enseignants, l'élaboration de fiches actions qui seront validées par un CTS en fin d'année scolaire.

Le coût total des formations en 2015 est de 91 340 euros soit 12% supérieur au prévisionnel.

Les déplacements (19 200 euros pour les seules formations ATOSS) et les Remplacements Courtes Durées (RCD) débloqués pour le remplacement des formateurs et des stagiaires (29 865 euros) sont les principaux pôles de dépense.

Pour le PAF 2016, la priorité sera donnée à la préparation des personnels aux évolutions majeures du système éducatif de la rentrée 2017 concernant la mise en place des nouveaux cycles 2,3 et 4, la modification de l'organisation pédagogique du collège (plusieurs jours de formation sont prévus dans les textes pour permettre aux enseignants de mieux appréhender la réforme du collège), le renouvellement des contenus d'enseignement et le renforcement de l'accompagnement des parcours des élèves pour lutter contre le décrochage.

Une attention particulière sera aussi portée à la formation des tuteurs et des formateurs et à la gestion des ressources humaines par le développement de la qualité de vie au travail, la prévention des risques psychosociaux et la sensibilisation au handicap.

III) Carte des formations 2016

Les nouveautés sont présentées par M. Poisson, chef du service d'information et d'orientation.

- Mise en place d'un pôle de qualification des métiers du bâtiment au collège de Lano (ce pôle regroupera des CAP peinture, maçon et menuisier)
- Mise en place d'une formation complémentaire d'initiative locale dans le secteur « traiteur ». Cette formation complémentaire est notamment destinée aux élèves qui sortent d'un CAP cuisine.

M. Poisson présente aussi les nouvelles modalités pour les affectations des élèves après la troisième dans la voie professionnelle. Pour mettre en place une affectation équitable, explicite et efficace, de nouvelles règles basées sur un jeu de coefficients et de points attribués au regard du mérite scolaire et de l'implication dans le projet professionnel seront mises en place.

IV) Questions diverses

Questions UTFO

UTFO demande que soit privilégié le recrutement de contractuels et non l'attribution d' HSA aux titulaires. Un représentant UTFO cite son cas personnel : au lieu de toucher plusieurs HSA il aurait préféré le recrutement au lycée d'un contractuel sur les heures dégagées.

UTFO demande que le futur professeur amené à enseigner dans la formation complémentaire « traiteur » soit recruté localement.

Questions FSU

Mouvement des personnels

1) Suite aux commissions nationales d'affectations des enseignants à Wallis-et-Futuna, 3 postes sont non pourvus faute de candidats. De même, le décès tragique de notre collègue Roland Picot, laisse un poste vacant en métallerie. Quelles sont les démarches qui seront entreprises pour affecter des enseignants titulaires sur ces postes ?

La directrice du second degré indique que le poste en métallerie a été pourvu et que pour les trois postes non pourvus lors du premier mouvement un appel d'offre a été lancé. Pour les deux postes en documentation, plusieurs candidatures émanant de l'académie de La Réunion ont permis (après avis de Madame La Vice-rectrice) de pouvoir un des deux postes. Le poste en lettres classiques à Futuna aurait aussi été pourvu mais le Snes indique que les renseignements obtenus par ses commissaires paritaires indiquent que ce poste est toujours vacant.

Il faut rappeler que les affectations des professeurs sont pour l'instant provisoires car elles dépendent de leurs acceptations par les candidats et de l'accord donné par les instances médicales.

2) De plus en plus d'enseignants sont amenés à enseigner sur plusieurs établissements. Certains doivent effectuer un complément de service dans une discipline qui n'est pas la leur alors qu'il y a des heures dans leur discipline qui sont effectuées par un contractuel. Nous sollicitons la tenue d'une commission en présence des syndicats pour une gestion transparente, avec des critères définis, de ces compléments de services.

La répartition des compléments de services s'est faite lors d'une réunion entre les chefs d'établissements.

Le Vice rectorat sera attentif aux situations particulières présentées par la FSU pour éviter des situations iniques dans la répartition de ces compléments de services à la rentrée 2016.

3) *Quand aura lieu la commission pour l'affectation des contractuels amenés à enseigner à la rentrée 2016 ?*

Le protocole relatif à la situation et la gestion des personnels d'enseignement et d'éducation contractuels wallisiens et futuniens sera signé le 30 octobre en présence de représentants de toutes les instances syndicales présentes sur le territoire. Une commission pour l'affectation de ces contractuels est prévue pour le 4 décembre.

4) *Nous demandons pour les professeurs titulaires résidents la mise en place d'un mouvement interne de mutation. La loi relative au statut de la Fonction Publique de l'Etat indique en effet qu'une administration ne peut s'opposer à la demande de mutation de son fonctionnaire.*

Ce mouvement interne évitera notamment des situations iniques qui verrait un contractuel être affecté sur un poste avec un temps complet dans un seul établissement alors qu'un enseignant titulaire, résident, de la même discipline, aurait un service partagé entre plusieurs établissements.

Le vice-rectorat reconnaît que la loi Le Pors du 13 juillet 1983 dans son article 14 indique que « la mobilité du fonctionnaire est une des garanties fondamentales de sa carrière » et reconnaît aussi des lenteurs dans la mise en place d'un mouvement interne pour les professeurs résidents. Aussi, il s'engage à la mise en place d'un tel mouvement en 2016 pour la rentrée 2017.

Carrière des personnels

5) *Lors d'un précédent CTS, Madame La Vice-Rectrice avait indiqué qu'en matière de notation administrative, elle suivrait l'avis des chefs d'établissements. Pourquoi dans ce cas, les rapports circonstanciés des chefs d'établissements justifiant une notation hors grille ne sont-ils pas pris en compte lors de l'arrêt par Madame La Vice-Rectrice de la note administrative définitive ?*

Madame la Vice-rectrice assume la non prise en compte d'un rapport d'un chef d'établissement qui permettrait une notation administrative hors grille. Elle affirme parfaitement connaître le cas évoqué et trouve le rapport adjoint par assez détaillé.

EPLE / EPNE

6) *Les dotations horaires sont arrivées dans les établissements du second degré la dernière semaine du mois de septembre. Ils devront soumettre une proposition de répartition de ces moyens par discipline au CA. Ces conseils d'administrations seront précédés d'un conseil pédagogique et d'une commission permanente. Donc dans le meilleur des cas, les conseils d'administration ne pourront se tenir avant le retour des congés fin octobre.*

Le vice rectorat a déjà pris toutes les décisions concernant les moyens, les créations ou suppressions de postes et les fermetures de sections et de formations. Le Vice-Rectorat propose, décide, puis impose au CA d'entériner le fait accompli. Ce qui est contraire aux articles R421-02, R421-2 et R421-23 du code de l'éducation.

Peut-on nous expliquer sur quelle base juridique le vice-rectorat de Wallis-et-Futuna peut contourner les attributions des CA ?

Madame La Vice-rectrice affirme connaître les textes évoqués mais se retranche derrière la spécificité du mouvement d'affectation sur le territoire pour justifier un processus d'entérinement des décisions à l'envers et un appauvrissement du rôle des CA.

Non titulaires

7) Notre organisation syndicale avait demandé et obtenu en 2014 que les contractuels ayant exercé la totalité de l'année scolaire puissent être rémunérés durant les congés de fin d'année jusqu'à la veille de la prérentrée des enseignants. Le vice rectorat maintiendra-t-il cet engagement pour les congés qui courent de la fin de l'année scolaire 2015 jusqu'à la rentrée 2016 ?

Les contractuels ayant exercé moins d'une année scolaire ont-ils droit comme le code du travail le stipule en métropole à 2,5 jours de congé par période de 30 jours travaillés ?

Le vice-rectorat confirme que les contractuels ayant exercé la totalité de l'année scolaire seront bien rémunérés durant les congés de fin d'année jusqu'à la rentrée 2016. Pour les contractuels qui ont exercé moins d'une année scolaire ou qui ont démissionné de leur poste, la règle de 2,5 jours de congés pour 30 jours travaillés est de mise. Les petites vacances selon le vice-rectorat sont considérées comme jours de congés payés.

Congés administratifs

8) Lors d'un CTS précédent nous avons obtenu la garantie que les fonctionnaires quittant définitivement le territoire soient désindexés le jour du départ qui leur a été proposé par le vice rectorat. Mais le vice rectorat semble maintenir que le congé administratif commence le 18 décembre. Ceci est injuste puisque les partants sont contraints de rester parfois jusqu'au 25 décembre sur le territoire. Les académies de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie indiquent sur leurs sites Web respectifs que le congé administratif débute « le jour du départ du fonctionnaire du territoire ». Nous demandons que soit appliquée la même règle à Wallis-et-Futuna

L'administration rectorale reconnaît l'existence des textes évoqués et notamment la note du 25 novembre 2014 émise par le ministère de l'éducation de la Polynésie française qui indique que « la date de départ correspond au début du congé administratif et l'agent sera désindexé à compter de cette date ».

Aussi, la même règle sera appliquée à Wallis-et-Futuna : désindexation et congé administratif débiteront le jour du départ du fonctionnaire. Le Vice-rectorat précise que dorénavant, à partir du moment où il quitte le territoire, le fonctionnaire sera pris en charge financièrement par son académie d'affectation.

Divers

9) Un Brevet Blanc commun aux six collèges de l'île s'est déroulé le 30 septembre et le 1^{er} octobre. Cette initiative louable aurait mérité une organisation plus précise et plus proche des conditions finales de cet examen : brassage des copies entre les 4 collèges de Wallis, gestion moins fautive lors de l'anonymat des copies...

L'administration rectorale prend bonne note de ce constat.

10) Lors d'un précédent CTS, la FSU avait indiqué que les modalités de passation de l'épreuve terminale d'histoire des arts furent différentes l'année dernière selon les établissements créant des inégalités d'évaluation inacceptables entre les élèves de troisième. La FSU demande que les modalités d'évaluation précisées par la circulaire n°2011-189 du 3-11-2011 soient appliquées avec rigueur lors de cette épreuve pour une équité de traitement entre les élèves des différents établissements du Territoire.

L'administration rectorale affirme qu'elle sera très attentive au respect des textes lors de la passation de cette épreuve d'histoire des arts. Des commissions d'harmonisation seront mises en place pour éviter des disparités entre les collèges.

11) Pourquoi les cartes « Pass Education » donnant droit à l'entrée gratuite dans les musées et les monuments nationaux ne sont-elles pas fournies aux enseignants en poste à Wallis-et-Futuna ?

Madame la Secrétaire générale affirme qu'elle se saisira de ce problème et fera le nécessaire pour que les enseignants de Wallis et de Futuna bénéficient au plus vite de cette carte.

Lever de la séance à 17h30